



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

Bruxelles, le 23 juin 2014

11246/14

DIPL 13

NOTE

du: Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne

au: Représentations permanentes

Objet: Remplacement du Chef de la Mission de la République de Saint-Marin auprès de l'Union européenne
- agrément de Son Excellence Madame l'Ambassadeur Antonella BENEDETTINI en remplacement de Son Excellence Monsieur l'Ambassadeur Gian Nicola Filippi Balestra

Par lettre parvenue le 16 mai 2014, la Commission européenne a porté à la connaissance du Conseil que la Mission de la République de Saint-Marin auprès de l'Union européenne lui avait fait connaître l'intention de son gouvernement de désigner Son Excellence Madame l'Ambassadeur Antonella BENEDETTINI comme Chef de la Mission de ce pays auprès de l'Union européenne, en remplacement de Son Excellence Monsieur Gian Nicola Filippi Balestra.

La Commission a donné son accord à la désignation de Madame Antonella BENEDETTINI comme Chef de la Mission de la République de Saint-Marin auprès de l'Union européenne.

Conformément à la procédure convenue par échange de lettres en date des 3 et 9 novembre 1966, l'accord du Conseil relatif à l'agrément de Madame Antonella BENEDETTINI en qualité de Chef de la Mission de la République de Saint-Marin auprès de l'Union européenne, sollicité par communication n° CM 2949/14 en date du 21 mai 2014, a été acquis à la date du 20 juin 2014. Cet accord a été communiqué à la Commission.

L'accréditation prendra effet par la remise des lettres de créance au Président du Conseil Européen et au Président de la Commission.